

**SARL FLASH IMMOBILIER SE**

13 Cours du 4 Septembre

13500 MARTIGUES

✉ flash.immobilier@arthurimmo.com

☎ 0442071012

LOT	PROPRIETAIRE
Code 330001 Type F2 DOMAINE FRASCATI RUE JEAN AUGUSTE RENOIR RESIDENCE CASTELLI ENTREE 17 - BAT B2 13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES Locataire(s) : GRANDI GILLES	M. et Mme. Yann ESPOSITO 10 traverse du Barri, bat F 06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

INDICATIONS POUR LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS

Madame, Monsieur, Nous vous transmettons ci-joint l'état de votre compte, vous servant à la déclaration de vos revenus fonciers pour l'année 2020.

Nous vous indiquons que ces éléments vous sont donnés à titre indicatif aussi vous voudrez bien effectuer toutes les vérifications nécessaires.

Par ailleurs, nous vous informons que seules ont été mentionnées les recettes et les factures traitées par nos soins : il convient, d'ajouter ou de déduire ce que vous avez encaissé ou payé directement.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations, Nous vous prions de croire en l'expression de nos sincères salutations.

Le Service Gestion.

CODE IMPOT	MONTANT
RÉCETTES	
211 - Loyers (ou fermages) bruts encaissés	4656 €
212 - Dépenses mises par convention à la charge des locataires	0 €
213 - Recettes brutes diverses	0 €
214 - Valeur locative réelle des propriétés	0 €
215 - Total des recettes	4656 €
FRAIS ET CHARGES	
221 - Frais d'administration et de gestion	-280 €
222 - Autres frais de gestion : 20 € par local	0 €
223 - Primes d'assurance	-142 €
224 - Dépenses de réparation, d'entretien et amélioration	0 €
225 - Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	0 €
226 - Indemnités d'éviction, frais de relogement	0 €
227 - Taxes foncières, taxes annexes de l'année précédente	0 €
229 - Provisions pour charges payées	0 €
230 - Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de l'année précédente	0 €
230b - Réintégration de 50 % du montant des travaux déductibles compris dans les provisions payées en 2019	0 €
240 - Total des frais et des charges	-422 €
TOTAUX	
250 - Intérêts d'emprunt	0 €
261 - Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	4234 €
262 - Réintégration du supplément de déduction	0 €
263 - Bénéfices : ligne 261 + ligne 262	4234 €

FLASH IMMOBILIER SE

13 Cours du 4 SEPTEMBRE

13500 MARTIGUES

Tél. : 04 42 07 10 12 - Fax : 04 42 07 09 74

E-mail: flash.immobilier@wanadoo.fr

INDICATIONS POUR LA DECLARATION DES REVENUS FONCIERS 2020

MARTIGUES, le 22/04/2021

M & Mme ESPOSITO Yann

10 traverse du Barri, bat F

06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS

Madame, Monsieur,

Nous vous communiquons ci-dessous les éléments présents dans nos fichiers vous permettant de compléter votre déclaration de revenus fonciers et se rapportant aux opérations que nous avons effectuées pour votre compte durant l'année 2020. Vous pouvez opter pour le régime MICRO FONCIER si vos revenus annuels fonciers sont inférieur à 15000€ sur l'année.

Immeuble	Adresse	DOMAINE FRASCATI RUE JEAN AUGUSTE RENOIR RESIDENCE CASTELLI ENTREE 17 - BAT B2, 13220 CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
	Nombre de locaux	1 (Réf. 3 301)
	Locataires	GRANDI GILLES
Recettes	211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	2 330 €
	212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires	0 €
	213 Recettes brutes diverses	0 €
	214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance	0 €
	215 Total des recettes (lignes 211 à 214)	2 330 €
Frais et charges	221 Frais d'administration et de gestion	140 €
	222 Autres frais de gestion: 20€ par local	20 €
	223 Primes d'assurance	67 €
	224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration	0 €
	225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	0 €
	226 Indemnités d'éviction, frais de relogement	0 €
	227 Taxes foncières, taxes annexes	0 €
	228 Déductions spécifiques : 0% de la ligne 215	0 €
	229 Déductions pratiquées au titre de l'amortissement	-
	230 Provisions pour charges payées	0 €
231 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de l'année précédente	0 €	
240 Total des frais et charges (lignes 221 à 229 - ligne 230)	227 €	
250 Intérêts d'emprunt	0 €	
RFT	261 Ligne 215 - ligne 240 - ligne 250	2 103 €
	262 Réintégration du supplément de déduction	0 €
	263 Bénéfice: ligne 261 + ligne 262	2 103 €